



Avis avril 2021

Covid-19 : consignes

Couvre-feu de 19h à 6h sur tout le territoire national.

Déplacements limités à 10km du domicile à vol d'oiseau.

Attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires du couvre-feu ou plus de 10 km. (Fiche à remplir et cocher la raison de la demande de dérogation-se munir d'un justificatif de domicile et convocation). Respect des gestes barrières, du port du masque et de la distanciation.

Regroupements limités à 6 personnes sur l'espace public avec port du masque.

Fermeture des installations sportives et culturelles (milieu clos).

La vaccination contre la COVID-19 se poursuit :

Ouverte aux personnes de plus de 55 ans à partir du 12 avril,

Prendre RV sur Doctolib ou n° 03 45 81 04 21

Info rapide auprès des habitants

Le conseil municipal a décidé d'utiliser l'application téléphonique ILLIWAP qui permettra de diffuser des infos rapidement aux habitants possesseurs d'un e-pad. C'est gratuit pour les habitants.

Pour consulter il faut charger cette application sur votre téléphone. (Voir Flyer distribué dans vos boîtes à lettres).

Sécurité routière

Limitation de vitesse à 30km/h dans tout le village : elle est dorénavant effective. Merci de respecter cette vitesse. Les habitants de Barges doivent montrer l'exemple. Il s'agit de préserver la vie de tous et en particulier de nos enfants ou petits-enfants.

Priorité à droite Route des 4 vents –rue En Pellesson :

Attention ! La nouvelle signalisation a été mise en place, merci d'être prudents !

Urbanisme :

*** Piscines hors sol et semi-enterrées, rappel**

Nous vous rappelons que pour édifier une piscine semi-enterrée ou hors sol, de plus de 5m² au sol, il est nécessaire de faire une **demande préalable de travaux**. La notion de piscine démontable ne vaut que si la piscine est **réellement démontée** en fin de saison estivale. Nous invitons les habitants qui auraient omis de faire cette DP à régulariser leur situation.

***Commencement et fin de travaux**

Lorsque vous effectuez des travaux n'omettez pas de faire une déclaration de commencement de travaux et surtout d'achèvement de travaux, document demandé par les notaires lors de vente des biens. Pour vous aider lors de la constitution d'un dossier d'urbanisme :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/autorisation-durbanisme-une-nouvelle-demarche-en-ligne-pour-accompagner-et-simplifier-la-procedure>

Lingettes

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas jeter de lingettes dans les toilettes, qu'elles soient biodégradables ou non, il y a risque d'obstruction du réseau d'eaux usées. Il faut penser aux habitants situés au bas du village qui, victimes alors de refoulements, subissent une gêne fort désagréable. Merci

Chiens tenus en laisse : C'est une obligation ! Arrêté municipal 2020-06 du 18 mai 2020

Suite aux nombreuses plaintes reçues en mairie, il est rappelé **pour la énième fois** que les chiens doivent être tenus en laisse, dans le village, mais aussi sur les chemins entourant le village. Veillez à ce que la personne qui tient le chien possède la force nécessaire pour le retenir. Voici ce qui est arrivé récemment dans un village voisin :

« Attaquée par un chien, son caniche meurt sous ses yeux. » En souhaitant protéger le chien de sa voisine, une habitante de Thorey a été mordue par un gros chien qui lui a sauté dessus. Ce dernier s'est ensuite tourné vers sa chienne et l'a tuée...le chien agresseur (un Akita américain) avait échappé à son maître qui avait malencontreusement lâché sa laisse.

Nous insistons car certain(e)s se permettent encore de ne pas suivre ces obligations, c'est faire preuve de manque de civilité et surtout d'irresponsabilité.

Jeux enfants

Il est demandé aux parents de bien préciser à leurs enfants que certains jeux sont réservés aux enfants âgés de 2 à 6 ans et que d'autres jeux sont réservés aux enfants de 6 à 12 ans. Par souci de sécurité et de respect du matériel ces jeux ne doivent pas être utilisés par les plus de 12 ans.

Action restos du cœur

La collecte des restaurants du cœur s'est tenue le samedi 30 janvier 2021.

Le poids de la collecte a été de : 123 kg -1 490kg sur les 8 communes de notre secteur.

Merci aux généreux donateurs.

Bibliothèque

Réouverture de la bibliothèque à partir du mardi 27 avril 16h30

Horaires mardi et vendredi de 16h30 à 18h30

Respect du protocole sanitaire :

Port du masque pour adultes et enfants

Retour des livres : dépôt dans une caisse placée dehors à l'entrée de la bibliothèque

Lavage des mains au gel

Entrée : une famille à la fois pour le choix des livres (file d'attente à l'extérieur en respectant la distanciation). Ces dispositions pourront évoluer selon la situation sanitaire.

Boîte à livres : Adultes, pensez aux enfants qui ont accès comme vous à la boîte livres, alors ne déposez pas d'ouvrages qui pourraient ne pas leur convenir.

Solutions mots croisés du bulletin 2021

Horizontalement : 1-pléonasme-frêne-2-aérées-ébriétés-3-liais-frai-ce-4-BL-aveuglette-5-sel-cru-bouleau-6-bassesses-délimitée-il-7-in-abats-dos-et-urée-8-scalène-cri-écru-9-er-André-ostéose-es-10-saurir-scieurs-relue-11-triées-HT-bi-daller-12-sar-are-tête-eur-13-rail-pu-maire-est-ré-14-end-ouvrier- IP-ah-15-miel-deonr-novingui-16-esse-itn-rsoue-17-de-Barges-le-go-18-logo-nuaison-ion-19-terminent-eus-padouk-20-entend-sure-présenta.

Verticalement : 1-bises-prémédité-2-ancrât-anisé-en-3-ursidés-art-4-salarial-leg-me-5-ébénier-lin-6-palissandre-pudibond-7-léi-ester-sauvetage-8-érables-es-rorons-9-oeil-chemin-tu-10-nés-droit-aérien-11-as-ardoise-tir-suée-12-fvues-tuber-na-au-13-mère-vérité-lisp- 14-ébaubie-os-ivres-15-rigottes-épis-OPE-16-fi-lue-cérats-no-nas-17-receleur-el-tagué-de-18-étêtê-ruelle-hue-ion-19-ne-taie-sueur-goût-20-esseulés-errer-douka.

1^{ère} question subsidiaire : 17

2^{ème} question subsidiaire : 8

Vainqueur : Brigitte GEORGES